

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS de LAPALISSE"

Délibération N°11S

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE :	25
PRESENTS :	22
VOTANTS :	25

L'an **deux mil vingt-six**

Le **deux avril à 19 heures**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
"PAYS DE LAPALISSE"

légalement convoqué en date du 27 mars 2026 s'est réuni, à la
Salle des Mariages de Lapalisse, en séance ordinaire publique
sous la présidence de

Madame Stéphanie CHERVIN, Présidente

Étaient présents :

- Commune de ANDELAROCHE : M. CABAUD
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THÉVENOUX
- Commune de BERT : M. VIVIER
- Commune de DROITURIER : M. GROULY
- Commune de LE BREUIL : Mme VAUDOLON
- Commune de ISSERPENT : Mme TACHON
- Commune de LAPALISSE : Mme CHERVIN. M. BRUNIAU. Mme ÉGAL BUJAN. M. BODIN. M. CHERVIER. Mme BONNEFOY. Mme ROMEUF. M. FUMOUX. Mme MILCENT DE LA BOUTRESSE
- Commune de PERIGNY : M. DÉMARET
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOURBONNAIS : Mme DA RIVA
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. SENETAIRE
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. LATOUR
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD. M. DÉMONET
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- Commune de ISSERPENT : M. SALLES, pouvoir à Mme TACHON
- Commune de LAPALISSE : Mme MERLE, pouvoir à M. FUMOUX
- Commune de LAPALISSE : M. MERCIER, pouvoir à Mme CHERVIN

Madame Amandine TACHON a été élue Secrétaire.

OBJET :

**COMITÉ DÉPARTEMENTAL
LOCAL POUR L'EMPLOI –
DÉSIGNATION DES
MEMBRES.**

Madame la Présidente indique à l'assemblée que la loi pour le plein emploi du 18 décembre 2023 a institué une nouvelle gouvernance nationale et territoriale du service public pour l'emploi.

Celle-ci est notamment structurée autour des comités territoriaux de l'emploi, représentés dans l'Allier par le comité départemental pour l'emploi et les trois comités locaux pour l'emploi, sis pour chacun d'entre eux sur le périmètre des arrondissements.

En tant que membre de droit du comité local pour l'arrondissement de Vichy, et en application de l'article R5311-32 du Code du Travail, il convient de désigner un représentant titulaire et son suppléant à ce comité.

Madame la Présidente propose de désigner :

- Madame Séverine ÉGAL BUJAN, titulaire,
- Monsieur Bernard GAUD, suppléant.

Le Conseil, entendu les explications de sa Présidente et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de désigner :

- Madame Séverine ÉGAL BUJAN, titulaire,
- Monsieur Bernard GAUD, suppléant,

pour siéger au sein du Comité départemental local pour l'emploi.

Fait et délibéré à Lapalisse les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de Vichy le : 13 AVR. 2026
Publié le : 13 AVR. 2026
Accusé Réception de la télétransmission
le :


La Présidente
S. CHERVIN
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS de LAPALISSE"

Pour copie conforme,
La Présidente,
S. CHERVIN,
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS de LAPALISSE"